

## Pétition "Sauvons les Fous"

# Le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du DGT, rencontre les pétitionnaires

**A la suite de la pétition "Sauvons les Fous" déposée le 11 août 2011 à la chancellerie d'Etat concernant l'étude portant sur un projet d'aménagement de pompage-turbinage dans le haut du canton, le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire (DGT), a rencontré les pétitionnaires mardi 23 août 2011. Cette rencontre, initiée par le chef du DGT, s'est tenue dans un esprit constructif et a permis une cordiale discussion. Le chef du DGT s'est engagé à ne prendre aucune décision avant que le projet d'étude ne soit présenté aux parties concernées.**

Pour rappel, en date du 18 avril 2011, le Département de la gestion du territoire (DGT) a accordé un permis d'étude à un bureau d'ingénieurs lausannois concernant un projet d'aménagement de pompage-turbinage sur les communes des Brenets, des Planchettes et de La Chaux-de-Fonds. Ce permis d'étude concerne au final un projet d'aménagement de pompage-turbinage des eaux du Lac de Moron, plan d'eau situé en amont de la retenue du Châtelot, dont la puissance serait de l'ordre de 300 MW et dont le bassin d'accumulation serait implanté soit au lieu-dit Les Fous, soit aux Saneys sur la commune des Brenets, soit au lieu-dit Le Maillard, sur la commune de La Chaux-de-Fonds.

Suite au dépôt d'une pétition remise le 11 août 2011 à la chancellerie d'Etat concernant ce permis d'étude, le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du DGT, a convié les pétitionnaires à une rencontre qui s'est tenue mardi 23 août 2011. Cette rencontre a permis une cordiale discussion et s'est déroulée dans un esprit constructif.

Le chef du DGT a entendu les inquiétudes des pétitionnaires, mais a tenu à rappeler qu'il ne s'agit à ce stade que d'un permis d'étude accordé. M. Claude Nicati a par ailleurs insisté sur le fait qu'aucun travaux ne pourront être entrepris sans que le bureau d'ingénieurs ait obtenu un permis de construire, et ceci indépendamment de l'obtention d'un permis d'étude pour la concession.

En outre, si l'aménagement de pompage-turbinage permettrait d'améliorer la gestion de la production électrique du canton et d'en augmenter son niveau d'autonomie énergétique, le conseiller d'Etat a souligné que de nombreux problèmes devraient encore être résolus pour que le projet soit viable, notamment concernant les aspects liés à l'aménagement du territoire.

Le chef du DGT s'est ainsi engagé à ne prendre aucune décision avant que le projet d'étude ne soit présenté aux pétitionnaires. Le bureau d'ingénieurs a un délai d'une année pour remettre son étude au DGT. Une fois le projet finalisé, une séance d'information des parties concernées sera ainsi organisée par le chef du DGT, qui a rappelé sa volonté d'agir en toute transparence dans ce dossier.

**Pour de plus amples renseignements:**

**Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.**

Neuchâtel, le 24 août 2011